8 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

DÉPOT LÉGAL AOÛT 1913 N° 1056

8 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE N° 1.08 — 22.82 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois — 6 mois — 1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 — 8 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 1er Juin 1913

DIMANCHE PROCHAIN
8 Juin
Nous commencerons la publication de
Cœurs et Frimousses
GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT
de Henri PELLIER

Outre l'intérêt captivant qui se dégage de cette œuvre amusante et sainement littéraire, l'évocation de nos coutumes, de nos campagnes, d'une de nos plus anciennes petites villes flamandes où, alerte et joyeuse, se précipite l'action, constituera pour nos lecteurs un attrait nouveau et particulièrement attachant.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait lire
Cœurs et Frimousses

Ce qui devait arriver

La paix est signée entre les Etats balkaniques et la Turquie.

Les ambassadeurs, en venant hier après midi à la réunion du Foreign-Office, ont appris de la bouche de sir Edouard Grey que la paix était définitive, et c'est un véritable concert de félicitations et d'éloges dans la presse européenne.

Le délégué grec, doyen d'âge, après avoir remercié le Gouvernement britannique et sir Edouard Grey, a passé la parole à Osman Pacha qui a remercié à son tour, — le pauvre ! — Puis M. Danef s'est réjoui de ce que les dernières difficultés entre la Croix et le Croissant fussent aplanies tandis que les délégués Serbe et Monténégrin opinaient allègrement.

Or, la moralité de cette guerre, qu'on nous présente comme la révolte légitime et lon[illegible] [illegible] des chrétiens d'Orient [illegible] de la domination cruelle et les violences rituelles des musulmans, comme la lutte sacrée de la Chrétienté contre l'Islam, s'achève dans la ruse bestiale des agresseurs divisés au moment du partage.

Depuis deux semaines environ, Serbes et Bulgares échangent en effet des coups de canon. Et déjà de nombreux chrétiens gisent sur la terre où les couchèrent des balles chrétiennes.

Les deux principaux belligérants balkaniques, en désaccord sur l'attribution des territoires conquis, sont en train de se colleter et de se surtuer, comme deux apaches sur la dépouille du pante qu'ils viennent d'abattre pour le dévaliser.

Nous voilà loin du but élevé et sacré que l'Europe civilisée essaya d'attribuer à ce qui n'était qu'une mêlée d'intérêts.

Une fois de plus, la guerre, que d'aucuns tentent de magnifier, se termine de la façon misérable et répugnante qui est la caractéristique de tous les conflits où la force prime le droit.

LA BATAILLE

Les événements vont se précipitant. C'est le moment de dire : « De quoi demain sera-t-il fait ? »

Il y a quelques mois, le pays était tranquille et chacun pouvait exprimer son opinion, défendre ses idées, critiquer les projets du gouvernement, sans pour cela risquer de s'attirer les foudres d'un ministère de coup d'Etat. Aujourd'hui, le pays tout entier est en ébullition.

La masse des travailleurs, sans aucune exception, est animée contre le gouvernement Etienne-Barthou d'une hostilité qui, d'un moment à l'autre, se traduira par des actes ; les soldats d'hier et de demain protestent avec véhémence contre la loi de trois ans, et les soldats en activité de service, oubliant le rôle passif qui fut le leur, sortent de leur mutisme pour clamer leur horreur d'une inutile prolongation de service.

L'armée, sur laquelle on comptait pour réduire la résistance ouvrière, n'est plus sûre. A cette heure, on y regarderait à deux fois avant de lancer des régiments contre la foule qui ne veut pas de la loi néfaste, et en certains endroits, toute la force, toute l'énergie, toutes les supplications d'officiers affolés sont impuissantes à retenir les soldats manifestant contre leur maintien sous les drapeaux, après deux années de caserne.

Que fait le digne héritier de la politique méliniste, l'homme qui après avoir ruiné tous les partis, s'est glissé au pouvoir par quelque tour de passe-passe encore ignoré ? Que font ces radicaux jadis estimé que l'appât du maroquin ministériel rendit parjures, à la douloureuse stupéfaction des républicains honnêtes? Que fait l'élu de la droite à l'Elysée, dont l'intelligence et la perspicacité paraissent singulièrement en défaut ?

Ce qu'ils font ?

Ils ont déchaîné sur la démocratie ouvrière, sur les organisations syndicales, socialistes et coopératives, la meute de leurs policiers qui a envahi les lieux où de probes militants travaillent à la solution d'un problème aride. Ils ont lancé la magistrature et ses habituels auxiliaires contre des gens qui s'efforcent au respect de la légalité et qui n'attendent que de l'action législative la transformation d'une société vermoulue. Ils ont fait à la classe ouvrière une violence telle qu'il faudrait remonter à la semaine sanglante ou au coup d'Etat de 1851 pour trouver un pareil exemple de fureur insensée.

Il faut à MM. Poincaré, Etienne et Barthou — car ces trois hommes ont partie liée — une fameuse audace pour faire ce qu'ils font. Certes, la stupeur a été grande dans les rangs de la démocratie républicaine lorsqu'on a vu à quels procédés odieux et abominables le ministère avait recours pour augmenter d'un an la durée du service militaire ; mais ce serait un tort de croire que M. Barthou portera dans le paradis méliniste, les violences dont il s'est rendu coupable envers des républicains plus respectables que lui.

Libre à ce sous-Dupuy de se faire l'homme-ligne de ce parti hybride qui comprend les royalistes, les bonapartistes, les boulangistes et les nationalistes, sans compter les cléricaux que l'on est toujours sûr de rencontrer dans les conspirations contre la République. Mais ce que nous lui interdisons, c'est de renouveler contre le prolétariat les mauvais coups de quelques-uns de ses prédécesseurs.

Ceux qui viennent de se ruer, sur son ordre, à l'assaut des bureaux des organisations ouvrières n'auraient pas mal fait de lui dire tout d'abord en quelle estime le tient le parti républicain et ensuite sur quelles forces formidables la République pourrait compter le jour où elle serait menacée une fois de plus par ses adversaires.

Les radicaux feront bien de réfléchir à la situation. Une fois de plus, les partis vont se classer dans la grande crise que nous traversons. Il faudra être pour ou contre ces travailleurs chez lesquels on perquisitionne, ce pendant que les requins de l'industrie nous lancent dans les expéditions coloniales et que les spéculateurs continuent à se livrer à leur honteux trafic.

Point de milieu. Sans le Seize-Mai, les 363 étaient unis comme un seul homme.

Pendant la période boulangiste, Allemane bataillait avec Constans contre le général factieux. Et plus près de nous, pendant l'affaire Dreyfus, tous les républicains dignes de ce nom luttèrent farouchement contre les bandes commandées par Syveton.

Cette fois encore le parti républicain, reconstitué pour longtemps, expurgé de tous ces apprentis ministres ou académiciens qui ne font de la politique qu'à des fins personnelles, et qui n'aiment le peuple que du bout des lèvres, va mener une rude bataille. Le complot n'est pas du côté du prolétariat ni des organisations ouvrières ; il est du côté de ce néo-militarisme qui menace gravement les institutions démocratiques et qui débute par de véritables coups de force.

Aucune popularité ne résistera à la vague républicaine qui n'envisagent pas sans effroi la situation européenne et qui veulent faire « quelque chose » en prévision d'un conflit toujours possible. Mais ce n'est plus là la question.

Les adversaires de la loi de trois ans ont offert la discussion au ministère Barthou. Au lieu d'accepter de défendre son projet à la pleine lumière de la discussion, de nous faire connaître ses raisons, le gouvernement a fait un coup d'Etat qui ne le cède en rien à ceux de Badinguet, premier ou dernier du nom.

M. Barthou doit compte à la classe ouvrière de ce tacte abominable. Il est urgent que chacun prenne ses positions. Vivez le Tigre, il est déjà de l'autre côté de la barricade. Ce n'est pas ce qui retardera la victoire nécessaire du bloc républicain, car celui-ci sera plus fort que tout.

Emile BASLY,
député du Pas-de-Calais.

CHOSES & AUTRES

Contez-nous cette belle Histoire

Les bureaux, tout ces temps-ci, ont eu une fort mauvaise presse. Je pense qu'ils s'en moquent pour deux raisons : la première est qu'ils sont depuis longtemps habitués à la sévérité de l'opinion à leur égard ; la seconde, qu'étant impersonnels, ce qu'on peut penser d'eux leur est fort indifférent. Si donc ils continuent à faire beaucoup de mal parallèlement à tous les services qu'ils rendent, comment s'étonner ? Ils s'en fichent ; ils s'en fichent éternellement.

Un bel exemple de ce que l'avance nous est fourni par l'histoire du canon Deport. Le canon Deport est un instrument de guerre parfait, bien supérieur à notre canon de campagne, qui a pourtant ses vertus, au témoignage de tous les artilleurs. Le canon Deport a été soumis à l'examen des bureaux compétents. A leur habitude, les bureaux ont traité l'affaire avec une sage lenteur. Oui ! ils pensaient beaucoup de bien du canon Deport ; ils en découvraient les avantages ; peut-être même en conseillaient-ils l'adoption. Mais tout cela avec tant de réticences et un tel luxe de formalités, que l'inventeur, à la fin, s'est lassé et a vendu ses brevets à l'Italie, laquelle, nous apprend-on aujourd'hui, a passé commande à la maison Krupp. De telle sorte que si la guerre éclatait jamais entre la France et l'Allemagne, c'est avec une artillerie d'invention française que l'Italie courrait au secours de son alliée. Et l'on dénonce tous les matins l'internationalisme des travailleurs ! Que ne pensé-t-on à l'internationalisme d'en haut, celui de la grande finance et de la grande industrie! Il est autrement redoutable.

Mais nous voilà loin des bureaux et demandons-leur comment ils s'y sont pris pour rendre inévitable la vente à une nation étrangère de l'affût Deport, qui passe pour incomparable. L'histoire, j'en suis sûr, est édifiante et pleine d'épisodes savoureux.

Parlons des bureaux qu'ils nous la racontent. Et quand ils l'auront fait, nous verrons si nous devons partager l'indignation qui les emporte toutes les fois qu'un pauvre diable de citoyen, un peu songe-creux peut-être, mais en tout cas désintéressé, se voit fourrer au clou pour avoir osé dire qu'il y a une grande part de duperie dans la vieille chanson qui berce encore le monde.

GRIFF.

CHRONIQUE

LAKMÉ

Que Danty n'eût pas assisté aux débuts de Jeanne Langeais, alors que Mme de Lalande témoignait à cette jeune artiste le plus grand intérêt, c'était déjà surprenant ; mais qu'il ne fût abstenu pour la seule raison que ces débuts avaient lieu dans « Lakmé », voilà qui l'était plus encore. Et le salon s'emplit d'exclamations discrètes, qui traduisaient notre étonnement.

« Allons ! ne cherchez pas, dit enfin notre ami. C'est toute une histoire !... Vous la voulez ? La voici » :

Danty venait de provoquer un vif mouvement d'attention. D'une voix lente, il conta :

« Ces événements nous ramènent, hélas ! à bon nombre d'années en arrière. J'avais dix-sept ans.

» A côté de notre maison familiale, vivait un ménage d'ouvriers. Ce qu'ils étaient, ce qu'ils sont devenus, peu importe. D'ailleurs, je ne citerai aucun nom. C'étaient de pauvres gens, aux nombreux enfants. Nous leur faisions quelque bien ; ils nous en témoignaient beaucoup de reconnaissance. Une intimité discrète s'était créée entre nous.

» En moi, un sentiment nouveau peu à peu se formait. Il y avait là une ravissante jeune fille, dont la grâce câline me faisait éprouver ce frisson indéfinissable qui nous laisse, à l'aurore de la vie, le cœur rempli de surprise et d'émoi. Elle avait alors vingt ans. C'était, je vous l'assure, une toute jolie personne, parée même d'un brin de distinction, ce qui ne laissait pas de surprendre chez une jeune fille d'aussi modeste condition. Au surplus, elle possédait une belle voix, qu'elle travaillait avec beaucoup d'ardeur, dans ce même Conservatoire où votre jeune amie a su puiser les éléments d'un succès auquel vous venez d'applaudir.

» Cette fréquentation d'un milieu artistique, qui progressivement l'écartait de son groupe milieu servait admirablement notre affection naissante. Je devins son meilleur confident. A nouveau, ses plus secrètes pensées, [illegible] [illegible] à ne considérer que son bonheur, et, le jour du concours final, jour dont l'approche m'avait ému plus qu'elle, j'éprouvai une joie indicible à constater son triomphe...

» J'essaie de vous conter ces impressions aussi simplement que je les éprouvai jadis. Il me semble encore me trouver sous leur charme, tout de grâce ingénue et de ferveur naïve.

» L'usage d'alors, qui tend à se renouveler, voulait que les lauréats des prix de fin d'année fussent présentés au public sur la première scène de notre ville. Ni ma jeune amie, ni ses admirateurs, et toute ma famille était pourtant de ceux-là, ne songèrent à déroger à la règle. On lui proposa précisément le rôle de Lakmé. Elle accepta et, la date fixée, ce fut pour elle et pour moi, une période d'émotions où, pole la plus sereine voisinait sans cesse avec la plus mystérieuse appréhension...

» Danty s'arrêta un instant ; puis, d'une voix plus haute et cependant plus émue, il continua son récit. Les souvenirs qu'il cherchait à traduire l'obligeaient maintenant à un plus grand effort.

» Nous voici donc au soir de la première. Ah ! ces heures d'attente au seuil de l'événement tant désiré ! Notre repas, qui semblait se prolonger plus que de coutume. Les préparatifs, qui ne se terminaient jamais ! La voiture qui tardait à venir... Je crevais le long des grandes avenues qui s'allongeaient indéfiniment sous l'espacement des lumières ! Et cette immobilité sous le grand péristyle ! Ces formalités au contrôle ! Et soudain, la crainte de ne voir, dans notre loge une place qui ne serait pas assez grande !

» Cependant, je coudoyais au vestiaire, [illegible] [illegible], je demeurais interdit, apercevant à peine la foule envahissante, inattentif au bruit qui se faisait autour de nous. Une seule pensée m'obsédait. Bientôt l'ouverture, le tremblement de voir se lever le rideau. Je me demandais si ma pauvre amie n'était pas déjà là, dernière, toute frissonnante.

» L'œuvre de Delibes est peu précise en ma mémoire. Je me souviens pourtant que Lakmé chante d'abord dans la coulisse, qu'elle arrive lentement sur la scène, et que, debout sur les gradins d'une pagode, elle continue son chant.

» A la première note, je reconnus la voix de mon amie. Un léger tremblement la rendait plus souple et plus prenante. On aurait dit une caresse qui soudain vous venait effleurer. Un murmure approbateur partit de l'assistance, et lorsque Lakmé parut en scène et qu'un rayon l'enveloppa, ce fut une vision si belle, si attendrissante, qu'une ovation éclata. Mon cœur battait à se rompre. Un cri d'admiration me montait à la gorge, mais je ne sais quelle force le retenait en moi. L'enthousiasme de la foule me comblait d'allégresse.

» Encouragée par cet accueil, l'actrice se donna tout entière à son rôle, qu'elle tenait d'ailleurs avec une remarquable aisance, et le succès s'affirma nettement, à mesure que se déroulèrent les péripéties de ce premier acte, fort mouvementé.

» Je voyais par instants son regard tourné vers notre loge, comme s'il voulait découvrir nos visages amis. Je me penchais davantage, et lorsque je fus certain qu'elle m'avait remarqué, il me sembla que nos âmes, plus proches, éprouvaient plus profondément les mêmes émotions...

» Je serais fort embarrassé s'il me fallait dire ce qui se passa sur la scène dès l'instant qu'elle l'eut quitté. Quant à mes impressions, dont je me rends compte à l'heure présente, j'aurais été bien incapable de les analyser.

» Lorsqu'elle parut à nouveau, un air qu'elle chanta me sembla délicieux à cause d'une exclamation qui se prolongeait en extase, et surtout parce que je croyais rencontrer dans ses yeux l'évidente intention de s'adresser à moi, tandis qu'elle [illegible] « Je suis heureuse ». Je [illegible] tant, je connus le bonheur.

» Brusquement survint un [illegible] pant officier, Gérald, si j'ai bonne mémoire. Je le trouvait trop poudré, trop beau, trop entreprenant surtout. Naïvement, [illegible] jusqu'à murmurer à l'oreille de Lakmé les propos les plus galants ?... « Jamais ! » Vaillamment elle lui cria-t-elle avec force, [illegible] son attitude adopta mirablement [illegible] sentiments. Mais Gérald s'approchait encore, devenait plus pressant, plus caressant.

» Soudain, je vois mon amie qui chancelle et s'abandonne à son étreinte amoureuse ! Les applaudissements crépitent. Gérald a un air de triomphe ; puis sa tête s'incline, ses lèvres s'approchent et je devine un baiser !

» L'atroce vision !... Quoi ! ce bien-aimé si sage souillé par les caresses de cet homme ! Parbleu ! je comprends bien [illegible] un baiser pour rire, c'est dans la pièce. Hélas ! dans toutes les pièces ce seront les mêmes baisers, les mêmes étreintes, le même abandon et ma caresse, à moi, la caresse que je mettrai toute mon âme ce sera sur cette image infâme qu'elle viendra se poser !

» Un vide effroyable se fit autour de moi. Je poussai un cri lamentable et m'affaissai sur le bord de la loge qu'envoyaient encore mes mains crispées. J'étais évanoui.

» Le lendemain, je vis dans ma petite chambre des visages inquiets penchés à mon chevet. Une terrible maladie m'était déclarée. Durant de longs mois, j'insistai à mon entourage les plus vives inquiétudes.

» Pour hâter ma convalescence, le docteur conseilla un séjour prolongé à la montagne. Nous passâmes tout l'été dans les Pyrénées ariégeoises, aux environs de Foix. Le grand air et peut-être la vie active, eurent enfin raison du mal qui m'avait si soudainement abattu. Quand nous quittâmes ce merveilleux pays, ma guérison était complète... Pourtant ?...

Danty s'arrêta sur ce mot et parut à celui qui parvenu au bord d'un abîme, brusquement en détourne ses yeux.

« — A quoi bon insister ? murmura-t-il d'une voix douloureuse. J'avais aimé, j'avais souffert... N'avais-je pas déjà vécu toute la vie ?... »

Eugène PUJOL

Passez à la Caisse !

« Nous sommes prêts à tous les sacrifices, prétendent les catholiques, pour la défense nationale. » Or, justement, un de leurs organes, la « Croix », publie un « Appel à la Nation ». Ah ! ah ! Serait-ce le sacrifice qui commence ? Lisons :

Il s'agit bien, en effet, de donner de l'argent, beaucoup d'argent, mais ce n'est malheureusement pas pour la défense nationale. [illegible]

Mais ! Crise sœur les pauvres, alors ?

Hélas ! pas davantage. Il s'agit d'acheter du « luminaire », par conséquent, d'éclairer !

« Encore un effort, conclut l'appel, et Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, nous rendra au centuple nos sacrifices ! — La Caille, secrétaire général ; Cornudet, secrétaire général adjoint.

« Nous recommandons instamment ce dernier appel à l'inépuisable générosité [illegible] catholiques de France.

« Ils voudront, nous l'espérons, [illegible] notre grande basilique, pour la consécration solennelle, [illegible] orgues digne de orner [illegible] voûtes la gloire du Christ-Roi, [illegible] la confiance de la France [illegible] Léon-Adolphe, cardinal [illegible] de Paris.

« Bienheureux les [illegible] l'Evangile. »

ÉCHOS

CES BONS COLONIAUX

[illegible]

« Le [illegible] de janvier 1912 »

[illegible] est, en effet, propriétaire à Madagascar [illegible] d'un immeuble [illegible] Il n'est point le seul de nos [illegible] qui possèdent des propriétés considérables aux colonies. La Dépêche a particulièrement cité les dommaines du [illegible] et on pourrait citer tel de nos généraux, tel de nos hauts fonctionnaires, tel auteur dramatique qui possèdent des [illegible] d'hectares si parfaitement administrées qu'elles en tirent une véritable fortune.

APRES LE CONGRES DES SOURCIERS

M. Mager, ingénieur, qui présida les opérations du Congrès des sourciers, fort concluantes, le résultat de ses observations :

« Ainsi donc, par centralisation, et aussi par certains faits particuliers d'observation, j'ai été amené à admettre :

» 1. Que tous les courants, qu'ils soient électriques, gazeux ou liquides, créent autour d'eux un champ d'influence avec lignes de force ;

» 2. Que tous les corps de la nature et plus particulièrement les corps minéraux créent autour d'eux, comme les courants, un champ d'influence avec lignes de force ;

» 3. Que ce sont ces champs d'influence et ces lignes de force qui impressionnent le sensitif, arme ou non d'une baguette.

» Si nous le supposons armé d'une baguette, c'est-à-dire d'un appareil enregistreur, que va-t-il advenir quand ce baguettisant atteindra la limite du champ d'influence d'un courant ou d'un corps quelconque ?

» Le corps de l'opérateur, comme tous les corps, se trouvera entouré d'un champ d'influence. Les lignes de force émises par l'homme et conduites par sa baguette fourchue entreront en contact avec les lignes de force émanées du corps considéré.

» Si nous admettons provisoirement, comme diverses expériences tendent à le faire supposer, que parmi les faisceaux de lignes de force les uns sont centrifuges et les autres centripètes, nous comprendrons que dans certains cas la baguette en rapport avec certains faisceaux paraîtra subir une attraction, et que dans certains autres cas, en rapport avec d'autres faisceaux de sens contraire, elle paraîtra subir une répulsion.

» Ainsi, se trouverait expliqué le double mouvement de la baguette de bois, qui tantôt se relève et tantôt s'abaisse ».

A VALENCIENNES

Une énigme artistique résolue

M. Hénault, archiviste et bibliothécaire municipal de Valenciennes, vient de découvrir dans des documents anciens que le fameux « portrait de Pater » objet de controverses nombreuses, a bien pour auteur Watteau, le peintre des « Fêtes Galantes. »

LE PORTRAIT DE PATER
par Watteau

Au dernier Congrès annuel des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, réuni du 11 au 14 mai, parmi les nombreuses communications faites, une intéresse particulièrement les Valenciennois et le monde des Arts en général.

M. Hénault, archiviste et bibliothécaire municipal, membre non résidant, pour le Nord, du Comité des Beaux-Arts près le ministère, en est l'auteur.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que l'étude de [illegible] doit être très approfondie.

[illegible]

Le détail que nous voulons résumer a trait à [illegible] du Musée des Beaux-Arts.

L'un d'eux est le beau portrait d'Antoine-Joseph Pater, attribué, d'après la légende et la tradition valenciennoise, à J.-Antoine Watteau, illustre peintre des « Fêtes Galantes ».

Un catalogue officiel mentionne que ce portrait, légué par M. Bertin, pharmacien, fut des derniers descendants de la famille Pater, avait été introduit par M. Georges Guillaume dans son ouvrage sur le bi-centenaire de Watteau.

Le [illegible] Louis Gelber suppose que ce portrait [illegible] par Watteau à un retour d'un voyage d'Angleterre, en 1720.

M. Hénault a retrouvé la preuve irréfutable de la présence du tableau dans le testament de Marie-Marguerite Pater, date de 1769.

Ce document établit que le portrait de Pater est bien d'A. Watteau, attribution qui a été souvent contestée par des critiques d'art et notamment par M. Palustre dans son « Histoire des Musées de France ».

En outre, le testament authentique le portrait [illegible] du catalogue de Marie-Marguerite Pater, dit à J. B. Pater, sœur de l'auteur, morte en 1769, légué également par M. Bertin, pharmacien.

Enfin, il nous renseigne sur l'origine du portrait aujourd'hui perdu, d'Elisabeth Defontaine, femme de A. Pater, et attribué à A. Watteau.

L'auteur [illegible] pour Pater, [illegible] ques, frère du sculpteur.

Terminons cette brève note artistique en ajoutant que M. Hénault, également membre correspondant du ministère pour l'Archéologie, fondateur du très curieux musée de Bavay, se présente au Congrès des Sociétés Savantes, tenu à Grenoble, un mémoire sur une importante trouvaille de l'âge de bronze, faite à ANZIN.

Ce sont deux haches, deux bracelets gravés au trait, recueillis dans des sondages à l'usine d'Escaut-et-Meuse, et que l'on rencontre rarement dans le Nord.

On ne connaît guère dans la région, parmi les principaux objets de l'époque, qu'une épée trouvée à Thiant et qui se trouve au musée de l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes.

[illegible] très sincèrement M. Hénault [illegible] qui nous apporte une contribution des [illegible] de l'Art et à la chro[illegible]

O. DEGLISE.

POUR LES CONTRIBUABLES

Les mystères de l'impôt foncier sur la propriété bâtie.

Petit guide pratique pour les curieux qui désirent savoir pourquoi ils paient.

Le calcul de l'impôt

[illegible]

Le total de la contribution ainsi déterminé pour l'ensemble des contribuables d'une commune est divisé par le revenu net imposable de toutes les propriétés bâties. Le résultat de cette opération donne le « centime le franc » qui servira de base pour la détermination de l'impôt de chaque contribuable.

Pour vérifier soi-même

Prenons un exemple, celui d'une « cote » imposée à Lille en 1913.

Une propriété bâtie représente 960 francs de loyer réel. Il y a en plus 100 francs d'impôts mis à la charge du locataire, suivant bail. Cela représente un total de 1,060 francs, dont prend les trois quarts de cette somme, soit 795 francs.

Comme à Lille le « centime le franc » de l'impôt foncier des propriétés bâties est de 7 centimes 4 (c'est-à-dire que pour une valeur de revenu de propriété bâtie de 1 franc l'impôt payer 7 centimes 4 d'impôt foncier), [illegible] 795 par 0,074 et l'on obtient [illegible]

Tel sera le montant de la contribution.

A l'aide de cet exemple on voit comment on peut opérer pour vérifier soi-même l'exactitude de l'impôt dont on est frappé. Le « centime-le-franc » est indiqué en marge de la feuille de contribution.

Pour réclamer

Les réclamations en matière de contribution foncière des propriétés bâties doivent être adressées au sous-préfet ou au préfet pour l'arrondissement chef-lieu. Elles doivent être rédigées sur papier timbré, si la cote litigieuse dépasse 30 francs. Elles peuvent être motivées par des vacances de maisons, chômages d'usine, ou par suite de faux ou de double emploi, de démolition totale ou partielle, d'incendie, etc... Pour les vacances ou chômage, ou pour ce qui est des événements extraordinaires, les demandes doivent être adressées, dans les quinze jours qui suivent, dans le premier cas, l'an[illegible]